

AIDE MOBILI-PASS

Document d'application

- **MODELE DE DEMANDE D'AIDE MOBILI-PASS
A FAIRE COMPLETER ET SIGNER PAR LE DEMANDEUR**

BENEFCIAIRE DE L'AIDE

SALARIE EN MOBILITE PROFESSIONNELLE

M. Mme Mlle

Nom

Nom de jeune fille

Prénoms

Né(e) le à

Conjoint M. Mme Mlle

Nom

Nom de jeune fille

Prénoms

Né(e) le à

SITUATION FAMILIALE :

Célibataire Marié PACS Union libre

Séparé Divorcé Veuf

Nombre d'enfants à charge :


ADRESSE :

Ancien domicile

CP Localité

Jusqu'au

Propriétaire Locataire




Distance entre les deux adresses environ .

Nouveau domicile

CP Localité

A partir du

Propriétaire Locataire



Km

EMPLOYEUR (S) :

Ancienne affectation

Nom

Adresse

CP Localité

Jusqu'au

Date de prise d'effet de la mobilité professionnelle

Nouvelle affectation

Nom

Adresse

CP Localité

A partir du

MOTIF DU CHANGEMENT DE LIEU DE TRAVAIL

Mutation

Embauche

MONTANT DE L'AIDE

NATURE DES DEPENSES

DOUBLE CHARGE DE LOGEMENT

- Loyer et charges locatives sur le site de départ _____
- Loyer et charges locatives sur le site d'accueil _____

TOTAL

DEPENSES ENGENDREES POUR LE LOGEMENT SUR LE SITE DE DEPART

- Frais d'assistance à la mise en location ou à la vente du logement _____
- Frais et émoluments de notaire _____
- Frais de mainlevée d'hypothèque _____
- Indemnités de remboursement anticipé des prêts immobiliers consécutif à la vente du logement _____
- Intérêts intercalaires des prêts relais _____

TOTAL

DEPENSES ENGENDREES POUR LE LOGEMENT SUR LE SITE D'ACCUEL

- Frais d'agence pour la recherche d'un logement _____
- Frais d'établissement de contrat de bail _____
- Frais et émoluments de notaire _____
- Frais de montage du dossier financier pour l'acquisition du logement _____
- Charges d'emprunts correspondantes _____
- Frais d'assistance à l'installation dans le logement _____

TOTAL

TOTAL GENERAL

EVENTUELLEMENT, AIDE DEJA RECUE

- Nom du (des) CIL/CCI _____
- Montant total de l'aide _____
- Nature des dépenses couvertes _____
- _____
- _____
- _____

👉 JUSTIFICATIFS A PRODUIRE (selon le cas)

- Copie de la (ou des) carte nationale d'identité ou du livret de famille
 - Copie du contrat de travail
 - Attestation de l'employeur du demandeur précisant la mutation du précédent au nouveau lieu de travail, indiquant formellement le lieu de travail
- OU
- Attestation d'embauche précisant formellement le lieu de travail

1. DOUBLE CHARGE DE LOGEMENT

Pour les locataires :

- exemplaire du bail du ou des logements loués
- quittances de loyer du ou des logements loués pour la période concernée

Pour les propriétaires :

- titre de propriété ou attestation du notaire
- le cas échéant, attestation de paiement de charges de copropriété
- le cas échéant, avis d'imposition relative à la taxe foncière.

2. DEPENSES ENGENDREES SUR LE SITE DE DEPART

- factures relatives aux frais d'agence
- notes de frais et émoluments de notaire
- attestation des organismes prêteurs mentionnant le montant de l'indemnité de remboursement anticipé des prêts immobiliers relatif à la vente du logement
- attestation des organismes prêteurs récapitulant le montant des intérêts des prêts relais et mentionnant les échéances concernées.

3. DEPENSES ENGENDREES PAR L'ARRIVEE SUR LE SITE D'ACCUEIL

- factures relatives aux frais d'agence pour la recherche d'un logement locatif ou en accession
- notes de frais et émoluments de notaire
- factures des frais de constitution de dossier financier pour l'acquisition d'un logement
- factures de frais correspondant aux emprunts pour l'acquisition d'un logement
- tableau d'amortissement
- factures ou notes des frais relatifs à l'assistance à l'installation dans le nouveau logement.

A l'appui de sa demande, le salarié produit les factures originales des dépenses engagées qui seront conservées par le CIL/CCI.

EN CAS DE DEMANDE SUPERIEURE A 1600 € ACCORD DE L'EMPLOYEUR (cf. modèle)

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU DEMANDEUR

Le (Soussigné) certifie sur l'honneur qu'il n'a ni déposé un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-PASS pour les mêmes dépenses auprès d'un autre CIL/CCI, ni obtenu une AIDE MOBILI-PASS pour les mêmes dépenses d'un autre organisme.

Il s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est demandée ne sont pas prises en charge par ailleurs et notamment par son employeur.

Il certifie l'exactitude des renseignements fournis et reconnaît avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-PASS devraient être immédiatement remboursées au (nom du CIL/CCI) sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable.

Le (CIL/CCI) se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

Signature du demandeur

Lu et approuvé

Date

Loi informatique et libertés, article 27. « Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ».

**ACCORD DE L'EMPLOYEUR
POUR L'OCTROI D'UNE AIDE A HAUTEUR MAXIMUM DE
3 200 €
(MODELE)**

Je soussigné _____

Qualité _____

Raison sociale de l'entreprise⁽¹⁾ et adresse _____

Tél : _____

certifie que (*nom de l'entreprise*) est d'accord pour qu'une AIDE MOBILI-PASS soit accordée à (*nom et adresse du bénéficiaire*) en raison :

de sa mutation au sein de l'entreprise

de son embauche dans l'entreprise

à hauteur d'un montant maximum de 3 200 €

Je certifie que cet accord est donné dans le respect des conditions d'information des règles d'utilisation du 1 % Logement auprès des représentants du personnel (2)

Lieu et date

Signature de l'employeur
et cachet de l'entreprise

⁽¹⁾ Entreprise assujettie au 1 % Logement en application de l'article L 313-1 du CCH

⁽²⁾ Comité d'entreprise et au sein de ce Comité, Commission d'information et d'aide au Logement prévue par la loi du 31 mai 1976 pour les entreprises de plus de trois cents salariés.

Cette attestation est la seule qui sera délivrée à l'intéressé pour l'obtention de l'AIDE MOBILI-PASS.